Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 946

Artikel: Énergie de l'ouest suisse : une assemblée ordinaire
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010984

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ENERGIE DE L'OUEST SUISSE

Une assemblée ordinaire

Energie Ouest-Suisse (EOS) a tenu sa grand'messe annuelle — conférence de presse et assemblée des actionnaires. La manifestation se déroule en trois temps.

1er mouvement: *Allegro, ma non troppo*

La conférence de presse est l'occasion de faire passer un message. L'exposé de Christophe Babaiantz, président de la direction, portait sur: «Comment sortir des contradictions?» ou, dans un langage imagé: «Il y a court-circuit lorsque la main qui tient le bulletin de vote persiste à ignorer que l'autre enclenche l'électricité.» Les contradictions dénoncées par EOS sont connues: on consomme chaque année davantage mais il est de plus en plus difficile de produire de l'électricité; il y a croissance économique mais les pouvoirs publics sont de plus en plus réservés pour répondre favorablement aux demandes de réalisations découlant de cette croissance; les médias donnent *«une très large audience à un courant malthusien prônant limitations, économies et restrictions»*, mais la réalité des faits montre une évolution contraire, preuve en soit la croissance du volume des annonces publicitaires dans les journaux. Ainsi, le peuple est coupable de dire parfois non au nucléaire, les pouvoirs publics de légiférer et les médias de (mal) informer.

EOS, pourtant, vit aussi ses contradictions. Ainsi quand M. Babaiantz dénonce les procédures de plus en plus compliquées à suivre pour réaliser une installation de transport ou de production d'électricité et qu'il fustige le contrôle étatique croissant, il oublie un peu vite que sa société n'est que l'émanation de diverses de ces autorités qui se sont groupées: cantons et communes romands à travers leurs services industriels ou leurs sociétés de distribution. Finalement, EOS appartient à des collectivités publiques et quand la société s'en prend aux règlements, aux normes à respecter, aux études d'impact à exécuter, elle s'en prend à ses patrons. Patrons qui siègent par ailleurs au sein de son conseil d'administration, puisqu'on y trouve huit conseillers d'Etat ou municipaux sur une vingtaine de membres.

Il y a également court-circuit quand M. Babaiantz déclare à la radio qu'il ne peut donner son avis sur l'indemnisation des promoteurs de Kaiseraugst, cette question relevant de la politique, quelques minutes après qu'il a tenu aux journalistes un discours sur les contradictions et l'absence de politique énergétique en Suisse.

2e mouvement: *Presto*

Axe central de la manifestation, l'assemblée générale qui, au dire d'un habitué, fut particulièrement longue: plus de vingt minutes. Toutes les opérations étaient préparées à l'avance, si bien que les scrutateurs purent signer sur le champ le procès-verbal de l'assemblée qui venait de se dérouler. Par chance, personne n'a demandé la parole, évitant ainsi à la secrétaire de sortir le flacon de Tippex qu'elle avait probablement, par sécurité, à portée de main.

3e mouvement: *Moderato*

La sollicitude envers les journalistes est d'autant plus forte lors du repas — nous sommes au Beau-Rivage — que les représentants des médias, contrairement à une réputation de pique-assiettes, sont peu nombreux à y prendre part. La plupart sont partis après le premier mouvement. Ce repas ressemble un peu à une sortie en autocar pour troisième âge, qualité du décor et du cuisseau de veau en plus et vente de couvertures chauffantes en moins. Il y a là les anciens administrateurs, les anciens directeurs, les anciens ci et les anciens ça. Ce qui fait une belle assemblée de personnes se retrouvant une fois par année. A part une table de politiciens en goguette et celle où les deux courageux journalistes restant luttent pour résoudre la Nième contradiction de la journée: comment accepter les croissants, le café, les apéritifs, l'oxtail, le filet de turbot, le cuisseau de veau avec ses pommes boulangères et ses endives, le dessert, le re-café et ses friandises, le pousse-café et son Davidoff, toutes ces générosités d'EOS et continuer à ne pas contribuer à la croissance de la consommation d'électricité? ■

A la recherche du temps perdu

(*jd*) Le dernier épisode livré par le Conseil des Etats lors de la récente session des Chambres fédérales confirme une règle maintenant bien établie: lorsqu'il est question de politique énergétique, le parlement choisit l'immobilisme.

Rien n'a bougé en effet depuis le 27 février 1983, date à laquelle une majorité de cantons a fait échec à la majorité populaire et a enterré un projet d'article constitutionnel. La version que vient d'adopter le Conseil des Etats ressemble comme une sœur au projet d'il y a neuf ans, après que les sénateurs l'ont amputée de la seule compétence vraiment nouvelle: la possibilité pour la Confédération d'édicter des règles sur la distribution et l'utilisation d'énergie, notamment sur la structure des tarifs de l'électricité. Reste une version insipide dont on pourrait faire l'économie.

Pourtant, durant ces neuf années, bien des choses ont changé sur le front énergétique. L'enterrement sans gloire de Kaiseraugst et le moratoire de fait sur l'énergie nucléaire; mais aussi l'accroissement constant (+17%) de la consommation électrique; la publication des scénarios énergétiques qui montrent que cet accroissement ne relève pas de la fatalité, pour peu que nous prenions les mesures nécessaires.

Certes le parlement s'est beaucoup agité, notamment à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. Mais de ces échanges verbaux rien de concret n'est sorti. A l'instar des directeurs cantonaux de l'énergie, la majorité bourgeoise n'a rien voulu savoir d'une législation sur les économies d'électricité. L'accord s'est fait finalement sur la nécessité d'un article constitutionnel dont le parlement débat présentement. Votation populaire prévue pour la fin de l'année ou le début de 1990, puis projet d'arrêté pour faire vite (!) et enfin loi sur l'énergie. De manière à perdre suffisamment de temps pour que notre dépendance à l'égard de l'étranger croisse encore et que le redémarrage du programme nucléaire apparaisse comme une mesure de salut public.